



Arrêté n°409/2025/DAJI

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 719-7 et R. 719-79 ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du conseil d'administration du 6 janvier 2025 portant élection de Monsieur Vincent JOLIVET à la présidence de l'Université de Limoges ;

VU la décision n°0048/PRES/2025 du 5 mai 2025 nommant Monsieur Stéphane MANDIGOUT et Monsieur Julien MAGNE coadministrateurs provisoires de l'institut de recherche « *OmegaHealth (ΩHealth)* » ;

VU le règlement relatif aux déplacements professionnels des agents de l'Université de Limoges.

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à **M. Stéphane MANDIGOUT**, coadministrateur provisoire de l'institut de recherche « *OmegaHealth (ΩHealth)* » à l'effet de signer au nom de **M. Vincent JOLIVET**, président de l'Université de Limoges, sur les crédits du SO « *ΩHealth* », les actes définis :

- à l'article 1 (Actes financiers) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) à l'exclusion des actes la concernant personnellement ;
- à l'article 3 (Gestion administrative).

Délégation de signature est donnée à **M. Julien MAGNE**, coadministrateur provisoire de l'institut de recherche « *OmegaHealth (ΩHealth)* » à l'effet de signer au nom de **M. Vincent JOLIVET**, président de l'Université de Limoges, sur les crédits du SO « *ΩHealth* », les actes définis :

- à l'article 1 (Actes financiers) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) à l'exclusion des actes la concernant personnellement ;
- à l'article 3 (Gestion administrative).

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer au nom de **M. Vincent JOLIVET**, président de l'Université de Limoges, sur les crédits « *Recherche* », les actes définis :

- à l'article 1 (Actes financiers) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) à l'exclusion des actes les concernant personnellement ;
- à l'article 3 (Gestion administrative).

CRIBL - UMR CNRS 7276, Inserm 1262		
Délégataire principal	Eric PINAUD	Directeur
Délégataires suppléants	Nathalie FAUMONT	Directrice adjointe
	Jean FEUILLARD	Responsable Equipe 2MB2C
	Christophe SIRAC	Co-responsable Equipe BioPIC
	Laurent DELPY	Co-responsable Equipe BioPIC
P&T - UMR Inserm-CHU 1248		
Délégataire principal	Pierre MARQUET	Directeur
Délégataire suppléant	Jean-Baptiste WOILLARD	
RESINFIT - UMR Inserm-CHU 1092		
Délégataire principale	Marie-Cécile PLOY	Directrice
Délégataire suppléante	Sophie ALAIN	
HAVAE - UR 20217		
Délégataire principal	Stéphane MANDIGOUT	Directeur
NEURIT – UR 20218		
Délégataire principal	Franck STURTZ	Directeur
Délégataire suppléant	Laurent MAGY	
EpiMaCT - UMR Inserm-CHU 1094, U270 IRD, USC 1501 INRAE		
Délégataire principal	Pierre-Marie PREUX	Directeur
Délégataire suppléant	Farid BOUMEDIENE	
LABCiS – UR 22722		
Délégataire principal	Bertrand LIAGRE	Directeur
Délégataire suppléant	Vincent CHALEIX	Directeur adjoint
CAPTuR - UMR Inserm-CHU 1308		
Délégataire principal	Fabrice LALLOUE	Directeur
Délégataire suppléante	Marie-Odile JAUBERTEAU	Directrice adjointe

VieSanté – UR 24134		
Délégataire principal	Achille TCHALLA	Directeur
BISCEm - UAR 2015 CNRS, US42 Inserm-CHU		
Délégataire principale	Stéphanie DURAND-PANTEIX	Directrice

La présente délégation concerne les actes mentionnés ci-après dans la limite des attributions des délégataires.

ARTICLE 1 - ACTES FINANCIERS

- actes relatifs à l'engagement juridique tels que devis, propositions commerciales, bons de commandes d'un montant maximal de vingt mille euros hors taxes (20 000, 00 € HT) et dont l'exécution n'excède pas l'exercice budgétaire en cours ;
- attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison et de sa conformité à la commande.

ARTICLE 2 - GESTION DU PERSONNEL

(avec ou sans incidence financière)

- ordres de missions avec ou sans frais, en France ou à l'étranger « D.A.D.E signée au préalable par le Président » ;
- attestation et certification du service fait valant ordonnancement sans limitation de montant.

Sont exclus de la présente délégation les arrêtés de nomination et les contrats d'engagements (contrats de travail).

ARTICLE 3 - GESTION ADMINISTRATIVE

(avec ou sans incidence financière)

- certificats et attestations à caractère recognitif ;
- demandes d'agrément ou d'autorisations spécifiques aux activités de l'unité de recherche en matière d'hygiène et de sécurité.

ARTICLE 4 - EMPÊCHEMENT OU ABSENCE

En cas d'empêchement ou d'absence d'un directeur d'unité de recherche et de ses éventuels suppléants mentionnés dans le tableau *supra*, **M. Stéphane MANDIGOUT et M. Julien MAGNE**, coadministrateurs provisoires de l'institut de recherche « *ΩHealth* », sont, chacun, autorisés à signer au nom du président de l'Université, sur les crédits « *Recherche* », les actes précisés :

- à l'article 1 (Actes financiers) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) ;
- à l'article 3 (Gestion administrative).

ARTICLE 5 - SUBDÉLÉGATION

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 6 - VALIDITÉ

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de la publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de la transmission à l'Autorité réctorale.

End finds, le [REDACTED] à [REDACTED] à la cessation des fonctions du délégué.

Progrès et efficacité de l'application de l'arrêté sont assurés au même délégué.

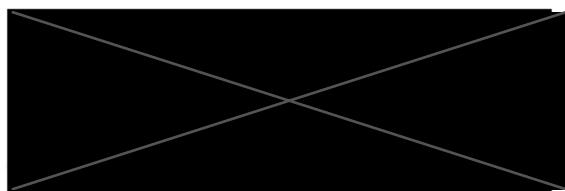
ARTICLE 7 - EXÉCUTION

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté consenti aux mêmes délégués.

La Direction générale des services financiers et le greffe du greffeur et du greffier comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

Exemple de signature :

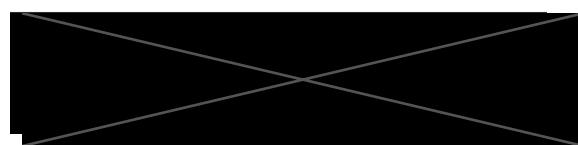
Stéphane MIGOUT

A black rectangular box containing a white 'X' mark, representing a signature.

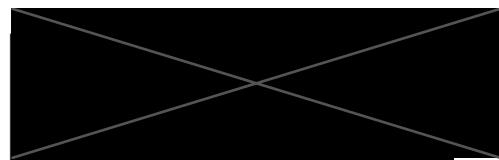
Julien MAGNE

A black rectangular box containing a white 'X' mark, representing a signature.

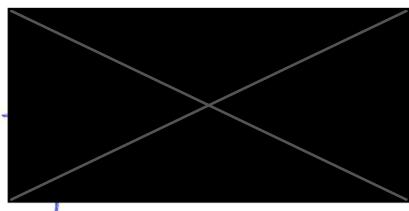
Eric PINAUD

A black rectangular box containing a white 'X' mark, representing a signature.

Nathalie FAUMONT

A black rectangular box containing a white 'X' mark, representing a signature.

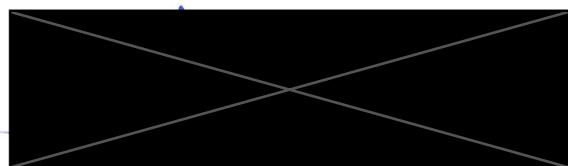
Jean FEUILLARD



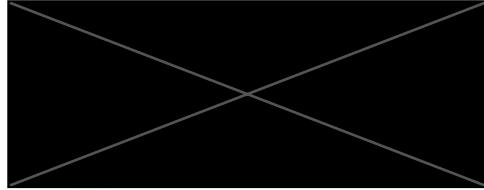
Christophe SIRAC



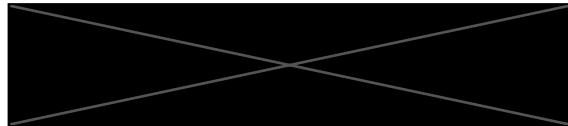
Laurent DELPY



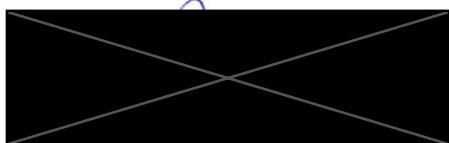
Pierre MARQUET



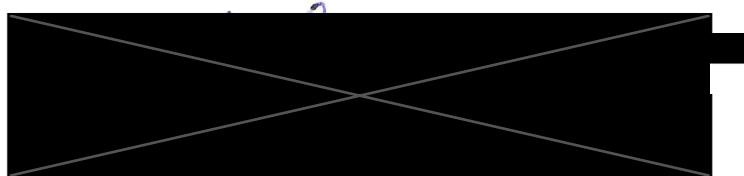
Jean-Baptiste WOILLARD



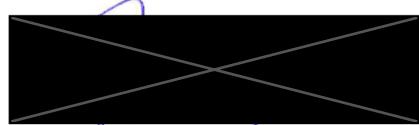
Marie-Cécile PLOY



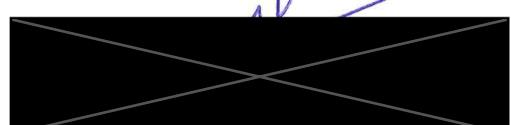
Sophie ALAIN



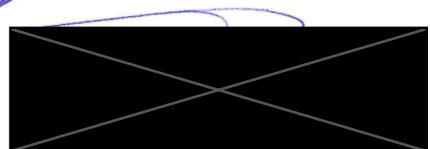
Franck STURTZ



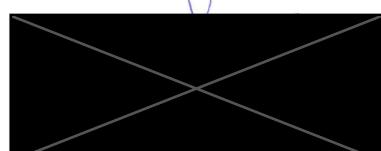
Laurent MAGY



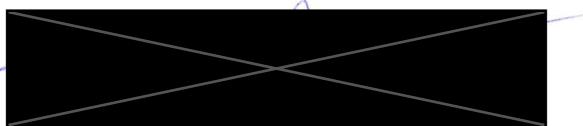
Pierre-Marie PREUX



Farid BOUMEDIENE



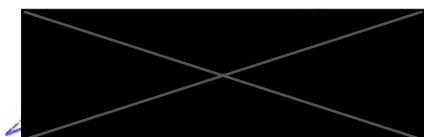
Bertrand LIAGRE



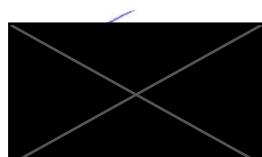
Vincent CHALEIX



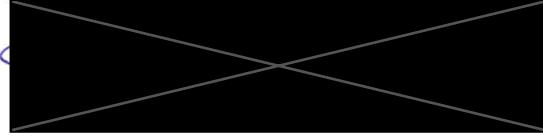
Fabrice LALLOUE



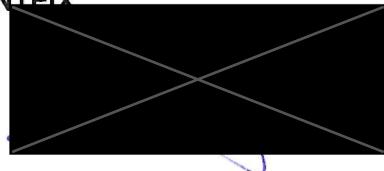
Marie-Odile JAUBERTEAU



Achille TCHALLA



Stéphanie DURAND-PANTEIX



Fait à Limoges, le.....

Monsieur le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Publié le :

Transmis à l'Autorité réctorale le :

Copies délivrées :



Sir
Da
Qu

